

AVIS PUBLIC

Règlement 1169-21 modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'agrandir la zone Ca.1, la zone Ta.8 et la zone Ca.18 et d'éliminer une partie de la zone Ta.6 (Secteur de la gare ferroviaire et de la zone commerciale adjacente)

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une consultation publique sur ledit règlement entre le 10 et le 28 juin 2021;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 7 juin 2021;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 2 août 2021;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 13 septembre 2021;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 14^e jour de septembre 2021

Céline LeBlanc
Greffière